

Commune de 01540 VONNAS

**Nombre de
Membres**

En exercice : 23

Qui ont pris part au vote : 20

Pour : 20

Date de la convocation : 11 mars 2024

Séance du 14 mars 2024

Délibération 2024-03-14 - 10

L'an deux mil vingt-quatre le 14 mars

À 19h15, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil municipal, en mairie de Vonnas sous la présidence de **Monsieur Alain GIVORD, Maire**

PRESENTS :

GIVORD Alain

CARJOT Jean-François

DESMARIS Elodie

GIVORD Jean-Louis

DUCLOS Nathalie

RABUEL Claude

BERTHOUD Françoise

DUMARAIS Serge

TRONCY René

LAURENT Michèle

GABILLET Guy

PERROUD Marie-Françoise

NIZET Cécile

THIBERT Karine

LEQUEUX Sébastien

RAVOUX Christian

Secrétaire de séance : Karine THIBERT

Absent(e) excusé(e) : Françoise DUBOIS, Cédric GREGOIRE, Catherine MIGNOT, Alexandre DESRAYAUD, Caroline TROUILLOUX, Ufuk YUKSEL, Nadine TRESSELT.

Pouvoirs : Ufuk YUKSEL donne pouvoir à Alain GIVORD, Nadine TRESSELT donne pouvoir à Jean-Louis GIVORD, Catherine MIGNOT donne pouvoir à Nathalie DUCLOS, Cédric GREGOIRE donne pouvoir à Sébastien LEQUEUX.

Objet : remboursement de frais avancés par M. LAVIGNE Baptiste

Objet : remboursement de frais avancés par M. LAVIGNE Baptiste

Madame Elodie DESMARIS, adjointe au Maire, expose que Monsieur LAVIGNE Baptiste a réglé la facture La Poste concernant l'envoi d'un courrier recommandé avec avis de réception le 29/12/2023.

Il convient de délibérer afin de procéder au remboursement des frais engagés pour un montant total de 6.08 €.

Le Conseil Municipal,

AUTORISE le remboursement à Monsieur LAVIGNE Baptiste, domicilié au 1898 route des Greffets à Attignat (01340), la somme de 6.08 €.

*ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE ...
ET AFFICHAGE EN DATE DU*

21 MARS 2024

**Adopté à l'unanimité
Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Alain GIVORD**

